



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-82**

Séance publique du

31 mars 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150331- lmc163609-DE-1-1
Date de signature : 02/04/2015
Date de réception : jeudi 2 avril 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CHEMIN DES FRERES GRIS A LUYNES - CESSIION DE TERRAIN NECESSAIRE A
L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DES FRERES GRIS**

Le 31 mars 2015 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20/03/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Christine BERNARD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2015

Nomenclature : 3.1

Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CHEMIN DES FRERES GRIS A LUYNES - CESSION DE TERRAIN NECESSAIRE A L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DES FRERES GRIS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La S.A.R.L. LOU VIGNARES détentrice d'un Permis d'Aménager n° 13 001 10J0002 depuis le 21 février 2011 pour la création d'un lotissement à Luynes, Chemin des Frères Gris, s'est engagée à céder gratuitement à la Ville deux bandes de terrain cadastrées HA n° 414 et 416 dont elle est propriétaire, en vue de l'élargissement et de l'aménagement dudit chemin.

Ainsi la S.A.R.L. LOU VIGNARES représentée par M. Daniel JOYAS-SANCHEZ cède à la Ville deux terrains, La parcelle cadastrée section HA n° 416 d'une surface de 640 m² correspondant à l'emplacement réservé n° 271 pour l'aménagement du chemin des Frères Gris et l'autre parcelle cadastrée section HA n° 414 d'une surface de 2335 m² correspondant à l'emplacement réservé n°272 nécessaire à la création d'une voie (cf plan ci-joint)

La Ville entend mettre en œuvre les travaux prévus dans le cadre de cette cession et à ce titre prendra en charge tous les frais correspondants.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER l'acquisition, à titre gratuit, des parcelles cadastrées section HA n° 414 et 416 située dans le secteur du Chemin des Frères Gris.

AUTORISER Mme le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DL.2015-82 - CHEMIN DES FRERES GRIS A LUYNES - CESSION DE TERRAIN
NECESSAIRE A L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DES FRERES GRIS-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

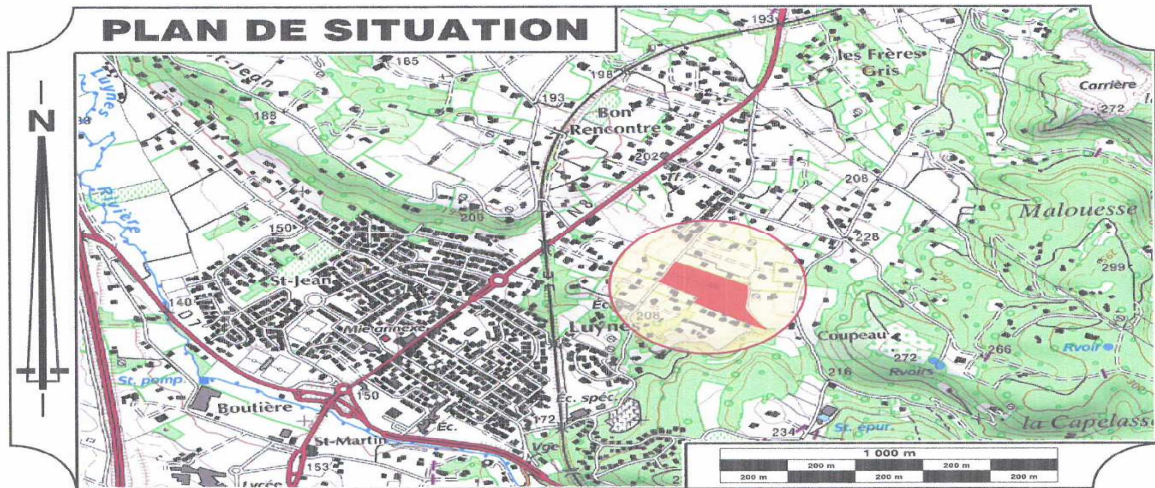
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



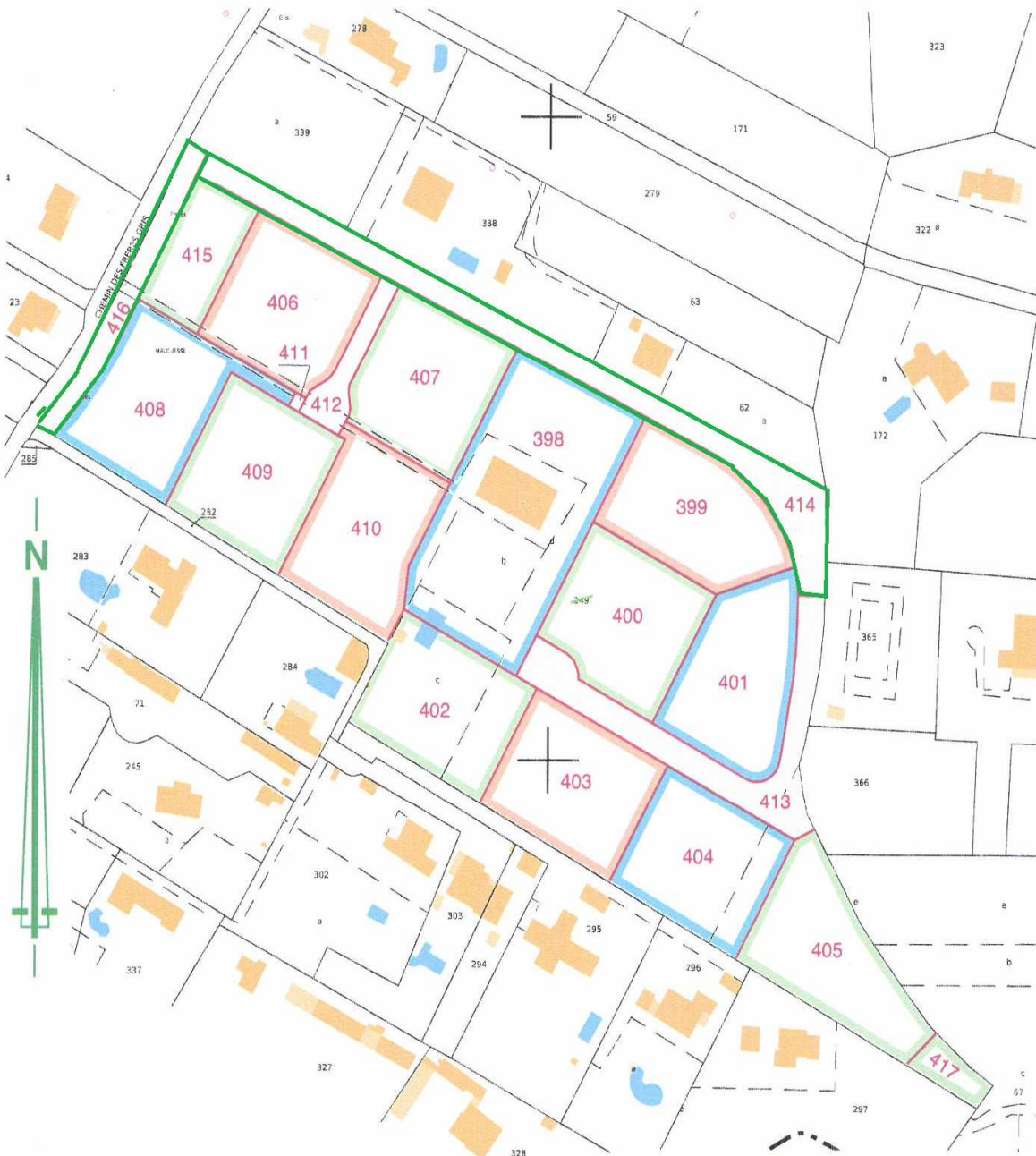
Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/04/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

LOCALISATION PARCELLES CADASTRES SECTION HA N° 414 ET 416



REPRESENTATION FISCALE
(EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL)

SECTION HA



ECHELLE D'ORIGINE :

1 / 2.000 °